



Quel compte courant pour un Groupement d'intérêt économique (solidaire)

Par **Hêtre en l'air**, le 18/02/2025 à 16:30

Bonjour , Nous sommes 2 élagueurs auto entrepreneurs qui créons un GIE (solidaire)

Nous allons avoir besoin d'ouvrir un compte courant commun afin d'y déposer les paiements des clients avant de nous remunerer à hauteur de notre travail ,

La question : pouvons nous ouvrir un simple compte courant (particulier) dédié à ce GIE ou devons nous ouvrir un compte PRO ?

Merci d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le 18/02/2025 à 16:36

Bonjour,

[quote]

Est-il possible de partager un compte pro entre deux entrepreneur-se ? En principe, non. Mais **il est possible de créer un GIE (groupement d'intérêt économique) pour collecter les recettes de deux entreprises sur un même compte pro.**[/quote]

J'en déduis qu'il vous faut un compte PRO.

Bonne continuation à vous deux!

Zénas